



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 juin 2018 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les règlements suivants ont été adoptés :

PC-2872-1 : Règlement modifiant le Règlement PC-2872 en ce qui concerne l'occupation du domaine public sur le lot 2 527 921 (parc Édouard-Paiement).

PC-2565-44 : Règlement modifiant le Règlement 2565 sur la circulation de la Ville de Pointe-Claire afin de modifier certaines zones de vitesse et d'y inclure un plan global des limites de vitesse.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire ce 27^e jour de juin 2018.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on June 5th, 2018 at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-laws were adopted:

PC-2872-1: By-law amending By-law PC-2872 respecting the occupancy of the public domain on lot 2 527 921 (Édouard-Paiement Park).

PC-2565-44: By-law amending Traffic By-law 2565 of the City of Pointe-Claire so as to modify certain speed limit zones and to add a global plan of speed limitations.

This By-law will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 27th day of June 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk